



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
7 DÉCEMBRE 2016**

---

**Numéro**

DEL 2016.12.07/183

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : CULTURE 7**

**Objet :** ARCHIVES –  
RESTAURATION DE  
DOCUMENTS D'ARCHIVES –  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Convocation****Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 29

**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 33

**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Vu l'article L 212-6 du Code du patrimoine

Vu l'article L 212-10 du Code du patrimoine

Vu l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales

Par délibération DEL 2016.03.02/22 en date du 2 mars 2016, le Conseil municipal a approuvé le projet de restauration et de numérisation de documents d'archives pour 2016 ainsi que son plan de financement.

Considérant le montant des subventions demandés et la récurrence de ces opérations de restauration et de numérisation, il convient de modifier le plan de financement adopté le 2 mars 2016 et d'en établir un nouveau sur 2 ans.

Pour 2016, les documents proposés à la restauration pour un montant total de 2 506,34€ HT soit 3 007,61 € TTC étaient les suivants :

- Registre de délibérations de la ville de Briançon 1837-1847
- Registre de délibérations de la ville de Briançon 1847-1855
- Registre de délibérations de la ville de Briançon 1874-1882
- Registre de comptes de la ville de Briançon de 1758

Pour 2017, les documents proposés à la restauration pour un montant total de 5 266,37 € HT soit 6 319,66 € TTC sont les suivants :

- Registre de délibérations de la ville de Briançon 1869-1874
- Registre de délibérations de la ville de Briançon 1882-1893
- Matrice cadastrale des propriétés non bâties folios 1 à 488
- Matrice cadastrale des propriétés non bâties folios 489 à 988

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses				Recettes 2016-2017		
Objet	Montant HT	TVA	Montant TTC	Organismes	Montant HT	%
Coût pour 2016	2 506,34 €	501,27 €	3 007,61 €	État/DRAC	1 554,54 €	20 %
Coût pour 2017	5 266,37 €	1 053,29 €	6 319,66 €	Conseil Départemental	1 554,54 €	20 %
				Autofinancement	4 663,63 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 772,71 €</b>	<b>1 554,56 €</b>	<b>9 327,27 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 772,71 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver ce nouveau plan de financement ;
- De valider l'enveloppe financière de ces opérations et de décider de leur réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2016**  
TRANSMIS LE **19 DEC. 2016**  
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



